

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 20 septembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2021

Présents dans la salle des fêtes :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre

Steichen, Solvi, échevins

Halsdorf, Feith-Juncker, Gutenkauf, Nicolay P., Feypel, Steffen,

Delgado, Theis, conseillers

Thomas, secrétaire adjt (en remplacement du secrétaire empêché)

Absentes, excusées : Mmes Reuter-Schmit, Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 4.10

Objet : Approbation du contrat Pacte Climat 2.0

Le Conseil communal,

Revu sa délibération du 16 mai 1995 portant adhésion à l'alliance pour la protection du climat ;

Revu sa délibération du 21 mars 2013 portant adhésion au pacte climat ;

Revu sa délibération du 15 juillet 2013 portant approbation du contrat « Pacte Climat » ;

Revu ses délibérations du 27 septembre 2013 et du 3 février 2014 portant constitution de l'équipe climat de la Ville d'Ettelbruck ;

Revu ses délibérations du 24 novembre 2014 et du 25 septembre 2015 portant approbation des lignes directrices « Energie-Leitbild der Stadt Ettelbrück », respectivement des résolutions élaborées par l'équipe climat en vue de la certification des catégories 1 (40 %) et 2 (50 %) ;

Vu le lancement du Pacte Climat 2.0 et la loi du 25 juin 2021 portant création d'un pacte climat 2.0 avec les communes et portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat dans le cadre desquels les communes participantes sont appelées à renouveler leur engagement ;

Vu le contrat « Pacte Climat 2.0 » du 4 juin 2021 passé entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa ministre de l'Environnement Madame Carole DIESCHBOURG, le groupement d'intérêt économique « My Energy », représenté par Messieurs Georges GEHL et Patrick JUNG, et l'administration communale de la Ville d'Ettelbruck, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, ayant pour but de reconduire un pacte de collaboration avec les communes dans le domaine de la protection du climat sous forme d'un « Pacte Climat 2.0 » ;

Précisant que la Ville d'Ettelbruck a choisi de se faire assister par un conseiller climat externe ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 20 septembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2021

Présents dans la salle des fêtes :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre

Steichen, Solvi, échevins

Halsdorf, Feith-Juncker, Gutenkauf, Nicolay P., Feypel, Steffen,

Delgado, Theis, conseillers

Thomas, secrétaire adjt (en remplacement du secrétaire empêché)

Absentes, excusées : Mmes Reuter-Schmit, Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 4.10

Objet : Approbation du contrat Pacte Climat 2.0

décide à l'unanimité :

d'approuver le contrat « Pacte Climat 2.0 » du 4 juin 2021 passé entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, le groupement d'intérêt économique « My Energy » et l'administration communale de la Ville d'Ettelbruck, ayant pour but de reconduire un pacte de collaboration avec les communes dans le domaine de la protection du climat sous forme d'un « Pacte Climat 2.0 »

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 21 septembre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire adjt,

Jean-Paul SCHAAF

Jean THOMAS